



## Pension alimentaire et activités extra scolaires

Par **krn51**, le **01/09/2014** à **18:28**

bonjour,

mon nouveau compagnon paye une pension alimentaire pour ses 2 enfants âgés de 6 et 3 ans de 250 euros , son ex femme lui demande de payer la moitié des activités périscolaires, doit-il payer ou la pension alimentaire sert à ça ?

merci

Par **AMAND77**, le **01/09/2014** à **21:20**

Bonsoir,

Votre compagnon verse une pension alimentaire dont le montant est calculé en fonction de ses ressources.

Rien ne vous contraint de payé les activités périscolaire. D'autant que vous pourriez vous même inscrire les petits à des activité ludo-sportive, les périodes ou vous les garder.C'est un choix personnel.Si vous trouver cette dépense justifier et que vous pouvez vous le permettre, c'est à vous de voir.